

Juillet 2018

Édition 4 Numéro 7

Nouvelles de Val-Joli



Membres du conseil :

Maire Rolland Camiré

Siège 1 - Sylvain Côté
Siège 2 - Philippe Verly
Siège 3 - Gilles Perron
Siège 4 - Raymond Côté
Siège 5 - Lise Larochelle
Siège 6 - Josiane Perron

Hôtel de Ville :

Julie Brousseau, DG & S.T.
Marie-Ève Parr, Inspectrice
Line D. Letendre, Sec. Adj.
Pier Lacasse, resp. Voirie
Stéphane Côté, empl. Voirie
Diane St-Pierre, Concierge
Yannik Scrosati, Loisirs



500, Route 249
Val-Joli, Québec
J1S 0E8

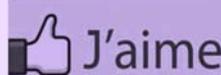
TÉLÉPHONE :
(819) 845-7663

TÉLÉCOPIEUR :
(819) 845-4399

**ADRESSES
ÉLECTRONIQUES :**
mairie@val-joli.ca
direction@val-joli.ca
secretariat@val-joli.ca
urbanisme@val-joli.ca
voirie@val-joli.ca
loisirs@val-joli.ca

Retrouvez-nous, à l'adresse :

www.val-joli.ca
ou sur **Facebook**
Loisirs Val-Joli



Mot du maire

M. Rolland Camiré

Bonjour à tous,

Voici un petit compte rendu de juin à aujourd'hui. Les travaux de rechargement sont maintenant complétés dans le petit 10 et dans les autres rangs et les abrasifs ont été mis sur l'ensemble des routes et rues de gravier.

Concernant la cause du 621 route 143 dont le jugement nous était favorable, nous retournons en cour le 8 août prochain car le propriétaire va en appel.

Mardi le 2 juillet dernier vers 2h30 en après-midi, deux jeunes ont vandalisé le bâtiment près du stationnement du terrain de loisirs dans le rang 10. Beaucoup de vitres ont été cassées et l'abri du marqueur a été endommagé. Nous avons des photos des coupables que nous avons remis à la police, il ne reste qu'à les identifier. Si quelqu'un a aperçu quoi que ce soit, il est de votre devoir de les dénoncer.

Mot de la directrice

Le bureau sera fermé durant les vacances annuelles du 23 juillet au 3 août 2018 inclusivement.

Toutefois, en raison de l'envoi tardif du compte de taxes 2018, le bureau sera exceptionnellement ouvert les 23-24-25 juillet pour les paiements de taxes.

De plus, le bureau sera aussi fermé lundi le 16 juillet pour une mise à jour des ordinateurs.



Julie Brousseau

Réunion du conseil municipal du 2 juillet

Voici un résumé des principales décisions de la réunion du 2 juillet :

- Dépôt des États financiers 2017 corrigés.
- Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2018-11, Règlement imposant une tarification pour des travaux d'aménagement dans la branche 41 du cours d'eau Willow.
- Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2018-12, Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux no 2018-09.
- Appel d'offres – Étude hydraulique pour le rang 10 et le chemin Kendall
- Fête de la balle et de la famille – 25 août prochain
- CPTAQ – Demande de lotissement pour respecter le Q2, r.22 pour le lot 3 677 664.
- Adjudication – Contrat d'ingénieur pour plans et devis des rues Patrice, Rang 14 et Rang 9.

 **Ministère de la Sécurité publique du Québec**

Au cours des dernières années, plusieurs incidents ayant causé de graves brûlures à des personnes sont survenus à la suite de mauvaises manipulations des foyers à l'éthanol.

L'éthanol peut produire des vapeurs inflammables; il ne faut donc jamais remplir un brûleur encore chaud! Laissez refroidir l'appareil ou attendez au moins 15 minutes avant de remplir le réservoir et, lors de l'allumage, privilégiez l'utilisation de longues allumettes ou d'un long briquet afin de garder un maximum de distance entre vous et l'appareil.

Enfin, assurez-vous que votre appareil satisfait aux normes canadiennes.



#Prudence avec le Feu

Nous vous rappelons que depuis 2016, toutes les demandes de permis de brûlage doivent être adressées à la Régie Intermunicipale du Service des Incendies de la Région de Windsor auprès du préventionniste, aux coordonnées suivantes :

Vous devez demander l'autorisation pour tout feu de camp et autres types de brûlage.



Régie Intermunicipale de Windsor
Téléphone : **819-845-4678** poste 2 (préventionniste)
Courriel : prevention@regieincendiewindsor.ca

Aux prises avec un problème de vers blancs ?

Les vers blancs figurent parmi les ravageurs des pelouses les plus difficiles à éliminer. Ils sont les larves de certains coléoptères, comme le hanneton et le scarabée. Leur présence peut rendre la pelouse flétrie et brune.

Comment détecter un problème de vers blancs?

Les dommages au gazon sont particulièrement importants au printemps et à l'automne lorsque le sol est très humide. Les zones touchées sont molles et spongieuses et le gazon se défait facilement en plaques. La présence de huit à dix vers blancs par pied carré risque d'abîmer votre pelouse. Il arrive que des mouffettes et d'autres petits mammifères, ainsi que quelques espèces d'oiseaux soulèvent le gazon afin de se nourrir de vers blancs. Ces dommages causés à votre pelouse par ces prédateurs sont un signe d'une infestation de vers blancs.

Prévenez !

Un bon entretien de la pelouse peut prévenir les problèmes causés par les vers blancs. Si vous le pouvez, creusez ou labourez le sol **un an avant** de semer du gazon ou de poser des plaques de gazon. Enlevez les vieilles plantes et les mauvaises herbes, puis ratissez la pelouse ou cultivez le sol en profondeur afin d'exposer les vers blancs à leurs prédateurs et aux conditions météorologiques. Aérez les endroits où le sol est compacté afin d'obtenir un drainage adéquat. L'utilisation d'un aérateur de gazon ou de patins à pointes pour l'aération des pelouses peut aussi aider à diminuer les populations de vers blancs.

Comment s'en débarrasser ?

Les **hannetons adultes peuvent être ramassés à la main** ou avec un petit aspirateur muni d'un sac jetable. Les plantes infestées peuvent être secouées au-dessus d'une toile qui sert à recueillir les hannetons. Pour de meilleurs résultats, il est conseillé de ramasser les hannetons tôt le matin lorsqu'ils sont encore engourdis. Plongez-les dans de l'eau savonneuse pour les tuer. Si vous décidez d'utiliser un pesticide pour régler votre problème d'infestation, lisez d'abord l'étiquette afin de choisir le produit approprié à l'organisme nuisible ciblé. Vérifiez toujours que le numéro d'homologation du produit antiparasitaire y apparaît afin de vous assurer qu'il est approuvé par Santé Canada.

Pour en savoir plus sur les vers blancs :

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/conseils-pour-contrôle-parasites/vers-blancs.html>

Sur l'utilisation sécuritaire d'un pesticide :

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sujet-pesticides/utilisation-securitaire-pesticides.html>

À propos de l'entretien de la pelouse :

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-maison-et-jardin/comment-avoir-pelouse-saine.html>



AVIS PUBLIC –

2018-11 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE PAIEMENT DES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DANS LA BRANCHE 41 DU COURS D'EAU WILLOW

Monsieur Sylvain Côté donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2018-11 Règlement imposant un mode de tarification pour le paiement des dépenses pour les travaux d'aménagement dans la branche 41 du cours d'eau Willow.

2018-11 – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE PAIEMENT DES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DANS LA BRANCHE 41 DU COURS D'EAU WILLOW

Le projet de règlement no 2018-11 imposant un mode de tarification pour le paiement des dépenses pour les travaux d'aménagement dans la branche 41 du cours d'eau Willow est déposé.

2018-12 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX NO 2018-09

Monsieur Raymond Côté donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption le règlement numéro 2018-12 relatif à la révision du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, énonçant les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les membres du conseil, pour être modifié en y ajoutant l'article 6 pour régir les activités de financement.

Dans le but de respecter les exigences prévues aux articles 10 et 11 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), copie d'un projet de Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est jointe en annexe du présent avis.

8.4. 2018-12 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX NO 2018-09

Le projet de règlement no 2018-12 modifiant le règlement d'éthique et de déontologie des élus municipaux no 2018-09 est déposé.

Julie Brousseau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Voirie

Beaucoup de travaux ont été effectués en juin, notamment dans le Petit Rang 10, et au coin des rues St-Amant et Bellevue et dans le rang 14. Nous avons effectué du rechargement de gravier aux chemins Coutu et Grande-Ligne et au Petit Rang 11. Du nettoyage de fossés est effectué à certains endroits.

La niveleuse a aussi effectué une bonne tournée des chemins de gravier.

Nous recensons les endroits où se trouvent de la Berce du Caucase. Si vous en avez remarqué à certains endroits, il serait apprécié que vous nous le signaliez.



Urbanisme

Vous devez toujours demander un permis pour faire tous travaux en bordure des cours d'eau.

Pour vous guider, la MRC a créé six fiches d'informations sur les sujets suivants : les traverses (ponts, ponceaux), les fossés et sorties de drain, les rives, l'identification des cours d'eau, les projets d'agrandissement ou de développement, et les barrages de castors. C'est sur www.val-saint-francois.qc.ca/fr/cours-deau.

Collecte des RDD du 12 mai 2018

Pour la 22e année consécutive, la MRC du Val-Saint-François a tenu ses journées spéciales de collecte des résidus domestiques dangereux. Cette année, nous avons amassé 47.3 tonnes de matières dangereuses (3 sites). Concernant la collecte de la région de Richmond (site du rang 2), nous avons : 320 citoyens participants, 18.6 tonnes de matières dangereuses amassées, et 29 bénévoles.

MRC du Val-Saint-François

810, Montée du Parc, C.P. 3160, Richmond (Québec) J0B 2H0
819 826-6505, poste 46 www.val-saint-francois.qc.ca



SUBVENTION POUR LES COUCHES LAVABLES (réutilisables)

Depuis 2005, la MRC du Val-Saint-François offre une subvention pour l'achat de couches lavables. En plus d'économiser nos ressources naturelles (1/2 tonne de pâte de papier et du plastique pour les 2½ premières années du bébé), cela réduit la quantité de déchets envoyés aux sites d'enfouissement. L'aide peut représenter 50% du prix, pour un maximum de 100\$ à l'achat d'un ensemble de couches neuves ou 50\$ pour un ensemble de couches usagées. Vous pouvez en savoir plus en contactant la MRC au 819 826-6505, poste 21 ou sur le www.val-saint-francois-qc.ca.



LOISIRS

Voici quelques petites corrections concernant les informations données le mois passé au sujet de la balle molle. Il n'y a pas d'équipe de Wotton cette année; les joueurs venant de là sont affilié à St-Georges et avec St-Camille. Les joutes officielles devaient débiter aux alentours de la St-Jean!

Tous les groupes sont formés comme suit :

1 groupe 1	2 groupes 2
2 groupes 3	1 groupe 4



FÊTE ANNUELLE DE LA FAMILLE

et

Party de fin de saison de la balle-molle



Tous nos citoyens sont invités à participer à cette journée d'activités.

Comme à chaque année, vous pourrez dîner sur place : Blé d'Inde, hot dogs, etc.

Au menu : jeux, animations, et plusieurs surprises!

**C'est un rendez-vous samedi, le 25 août, dès 11h
au Parc des Loisirs du 10^{ème} rang**